



Connaissez-vous Oséo ?



Favoriser la rencontre entre investisseurs et entreprises à la recherche de capitaux ? ①

OSEO capital PME est un service en ligne gratuit, développé par OSEO, en partenariat avec le Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables.



- Ouvert, à la demande des Pouvoirs Publics, en avril 2008, dans le cadre de la loi TEPA visant la souscription à une augmentation de capital d'une PME en alternative au paiement de l'ISF.
- Accessible toute l'année, à tous les investisseurs comme à toutes les PME, dans le respect de la réglementation en vigueur en matière de démarchage financier et d'appel à l'épargne publique.

➔ **Objectif** : faciliter la rencontre entre investisseurs et entreprises à la recherche de capitaux afin de favoriser l'investissement dans le capital des PME.

➔ **Perspectives** : Les communautés lancées au mois de juillet (pôles de compétitivité, réseaux d'accompagnement et de développement incubateurs, réseaux de business angels...) vont permettre à leurs membres d'améliorer leur visibilité, de faciliter leur mise en relation, de diffuser de l'information ciblée : en bref, de créer, une nouvelle dynamique au sein du service.

Elles s'intègrent dans les déclinaisons régionales du service, sur le modèle de la plateforme de la Région Ile-de-France : www.financersaboite.fr.

Le service était jusqu'à présent dédié à la recherche de fonds propres. Sa large fréquentation et sa nouvelle architecture en « réseau social professionnel » permettent d'aborder d'autres thématiques en réponse aux besoins des sociétés : partenariats commerciaux, technologiques, ... qui pourraient voir le jour en 2010.

La participation accrue d'OSEO à des rencontres entreprises/investisseurs en partenariat avec des professionnels du secteur sera le complément du service en ligne.

L'ouverture à l'international est également prévue : des échanges sont en cours avec des acteurs majeurs du domaine, pour une collaboration qui vise à rapprocher des investisseurs étrangers avec les sociétés présentes dans le service.



Déjà paru



DC1 - Mai 2008
Le Meilleur Placement du Monde



DC2 - Septembre 2008
Le Téléversement



DC3 - Septembre 2008
Engagement Collectif de Conservation



DC4 - Novembre 2008
Les contrats d'assurance -vie



DC5 - Janvier 2009
Comment perdre deux fois en bourse ?



DC6 - Avril 2009
L'Auto-entrepreneur



73 bd Haussmann 75008 PARIS
Tél. : 01.42.25.70.00
Fax : 01.42.25.07.70
gifec@gifec.fr

LE CONTRAT DE DEVELOPPEMENT PARTICIPATIF (CDP)



serge.anouchian@gifec.fr

Bénéficiaires	Entreprises selon la définition européenne de la PME et/ou Entreprises de Taille Intermédiaire (ETI) indépendantes, jusqu'à 5000 salariés, créées depuis plus de trois ans et financièrement saines. Les notations FIBEN à partir de 6 et suivantes sont notamment exclues. Les SCI, les holdings et
Objet	Le CDP s'adresse aux entreprises qui ont besoin de renforcer leur structure financière pour accompagner leur développement. Le CDP n'est pas un financement de restructuration financière. Il ne se substitue pas aux Fonds de Garantie du Plan de Relance et doit accompa-
Partenariat avec les banques et apporteurs de fonds propres	<p>Le CDP doit être systématiquement associé à des financements extérieurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • soit des apports en fonds propres ou quasi fonds propres des actionnaires et/ou des sociétés de capital risque, à raison de 1 de FP pour 1 de CDP. • Soit des Concours Bancaires d'une durée de 5 ans minimum à raison de 2 de CB pour 1 de CDP. <p>Ces financements doivent :</p> <ul style="list-style-type: none"> • porter sur le même programme de développement • Être engagés — au plus tôt — depuis moins de 6 mois. <p>Les interventions bancaires associées au profit des PME répondant à la définition européenne de la PME pourront faire l'objet d'une intervention en garantie d'OSEO, aux conditions des Fonds de Garantie Développe-</p>
Montant	Le montant du CDP est de : minimum : 300 000 € - maximum : 3 000 000 €
Durée / Amortissement	<ul style="list-style-type: none"> • Durée : 7 ans • Différé d'amortissement : 24 mois • Echéances trimestrielles à terme échu, avec amortissement linéaire du capital.
Rémunération	<ul style="list-style-type: none"> • Option 1 : Taux fixe : (1). Ce taux est valable 30 jours à compter de la date de l'offre. Au-delà, toute variation du TME entraînera une variation du taux. • Option 2 : Taux variable (1). Euribor 3 mois moyenné + majoration (1). Ce taux est valable jusqu'à la fin du mois en cours. Il est convertible en taux fixe. • Plus complément de rémunération indexé sur l'évolution du CA HT. <p><i>(1) Le barème est établi chaque mois dans le respect de la réglementation européenne.</i></p>
Garantie	<ul style="list-style-type: none"> • Aucune garantie sur les actifs de l'entreprise, ni caution personnelle du dirigeant. • Seule une retenue de 5 % du montant du prêt et prévue : elle est remboursée en fin de contrat. • Une Assurance Décès invalidité est requise pour les entreprises à coefficient personnel élevé.



oseo capital PME

Plus d'infos sur
www.capitalpme.oseo.fr

Retrouvez-nous sur
www.gifec.fr

